

DECISION N°08/2024

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL
DU BUREAU DU
13 FEVRIER 2024**

Séance du 14 Mars 2024.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 20 février 2024, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 12

votants : 18

Date de convocation :
20 février 2024

Etaient présents : François DESHAYES, Manoëlle MARTIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Stéphanie VON EUW à Joël BOUCHEZ, Martine BORGEO à Patrice MARCHAND, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Anne LEFEBVRE, Patrice ROBIN à Jean-Marie BONTEMPS.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la commission « Forêt - Filière bois », Sara ANTOINE, chargée de mission au Conseil départemental du Val d'Oise, Marie STURMA, chargée de mission « Agriculture » au PNR, Philippe MEURANT, architecte au PNR, Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Le Président propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 13 février 2024.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 13 février 2024.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 13 FEVRIER 2024

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 20/03/2024

ID : 060-256005638-20240314-DECISION2024_08-AU



L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le seize janvier 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs	9

Etaient présents :

- Joël BOUCHEZ, Thierry BROCHOT, Yves CHERON, Didier DAGONET, François DESHAYES, Daniel DRAY, Michel MANSOUX, Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE.

Avaient donné pouvoir :

- Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Gilles METTAI à Thierry BROCHOT, Jean-François RENARD à Didier DAGONET, Stéphanie VAN EUW à Joël BOUCHEZ, Gilles SELLIER à Paule LAMOTTE, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Yves CHERON.

Etaient absents :

- Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également :

Philibert de MOUSTIER, président de la Commission « Agriculture - Cheval » ; Patrice URVOY, président de la commission « Administration, Finances, Evaluation » ; Claire GOUDOUR, chargée de mission « Urbanisme » au PNR ; Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR ; Sylvie CAPRON, directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre-du-jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2023 ;
- Rapport d'orientations budgétaires ;
- Modalités de rendu des avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et avis sur les ZAENR de SURVILLIERS ;
- Convention-cadre et convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France ;
- Convention pour le déploiement de la plateforme Outdoorvision® pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France ;
- Avenant à la convention « Action cœur de ville » de SENLIS ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 12 DECEMBRE 2023.

Le procès-verbal du Bureau du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Comité syndical a voté le programme d'actions 2024 lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Il rapporte que le Conseil régional d'Ile-de-France a revu à la baisse sa subvention aux actions des 4 PNR et que pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France, cela se traduit par une baisse de la subvention de la Région Ile-de-France de 25 000 € en crédits de fonctionnement et de 28 000 € en crédits d'investissement.

Il ajoute qu'il faut donc revoir le programme d'actions et diminuer à la baisse les opérations que finance la Région Ile-de-France.

Il propose les modifications suivantes :

Crédits de fonctionnement :

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique 2024 :

- Une phase de l'opération sera basculée en 2025.

Le coût de l'opération passe de 50 000 € à 44 000 €.

Programme de communication :

- Il reste des crédits sur des enveloppes précédentes, qui seront utilisés pour le plan de travail de 2024.

Le coût de l'opération passe de 33 365 € à 23 365 €.

20 ans du PNR – Fête du Parc :

- La partie communication sera basculée sur le programme de communication et les animations sur la fiche « Sensibilisation du Grand public » qui sera moins dense le reste de cette année.

Le coût de l'opération passe de 57 906 € à 48 906 €.

Crédits investissement :

Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique" :

- C'est une opération nouvelle qui nécessite du temps de préparation.

Le coût de l'opération passe de 20 000 € à 15 000 €.

Fonds d'intervention "Etudes d'aménagement" :

- Cette baisse semble possible, compte tenu des demandes et des enveloppes précédentes encore en cours.

Le coût de l'opération passe de 110 000 € à 100 000 €.

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal :

- L'enveloppe avait été sensiblement augmentée pour pouvoir financer un peu de maîtrise d'œuvre pour des projets de communes rurales. La baisse est faible et l'enveloppe devrait suffire.

Le coût de l'opération passe de 190 000 € à 183 263 €.

Renouvellement des panneaux "commune du Parc naturel régional" :

- Compte tenu des coûts des matériaux qui s'envolent, cette tranche que l'on pensait être la dernière ne sera pas suffisante. Il est donc proposé de prévoir une dernière tranche plus importante en 2025.

Cette opération est donc annulée.

Il est demandé si cette baisse sera reconduite chaque année.

Sylvie CAPRON répond que oui, que le Contrat de Parc en projet entre la Région Ile-de-France et le PNR et couvrant 2024, 2025 et 2026 fait état de cette même baisse de crédits les 3 années.

Monsieur BOUCHEZ demande comment intervenir auprès de la Région Ile-de-France. Il s'interroge sur l'opportunité d'adresser un courrier.

Monsieur MARCHAND pense que cette baisse est générale et s'applique à toutes les politiques.

Monsieur BOUCHEZ trouve cette baisse de crédits paradoxale alors que la Région élabore son SDRIF qui se veut environnemental. Il observe que les Maires, lorsqu'ils diminuent les crédits, le font en fixant des priorités.

Monsieur MARCHAND regrette que la Région Ile-de-France ait fait le choix de prendre à son compte la dépense du Département du Val d'Oise alors que le Département n'avait jamais manifesté de désengagement et, qu'à présent, c'est elle qui ne tient pas ses engagements.

Il note qu'il doit rencontrer la Présidente du Département du Val d'Oise.

Monsieur de MOUSTIER suggère de trouver des mécènes.

Monsieur MARCHAND répond que cela semble compliqué et que la Fédération des Parcs naturels régionaux avait tenté de le faire. Il ajoute, qu'à l'époque, il avait fait valoir qu'accepter des dotations d'entreprises qui veulent s'acheter une image vertueuse pouvait compromettre l'action des PNR.

Monsieur de MOUSTIER remarque qu'il existe une forme de mécénat muet.

Monsieur BROCHOT estime qu'effectivement il faut qu'une doctrine à l'échelle fédérale soit énoncée.

Sylvie CAPRON indique que la Fédération a travaillé sur la création d'un fonds de dotation mais que cette initiative a échoué et que c'est un sujet qui n'est plus d'actualité à la Fédération des PNR.

4. MODALITES DE RENDU DES AVIS SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET AVIS SUR LES ZAENR DE SURVILLIERS.

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR qui présente l'état d'avancement des concertations avec les communes sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, la démarche et les outils mis à disposition des communes.

Elle rapporte que la petite équipe constituée a déjà rencontré une 15° de communes et qu'une 20° de rendez-vous sont d'ores et déjà pris et auront lieu dans les prochaines semaines.

Monsieur DESHAYES demande s'il faut remplir une carte par énergie. Claire GOUDOUR répond que oui.

Monsieur BOUCHEZ fait état de ses projets en matière d'énergies renouvelables et des difficultés auxquelles il est confronté.

Il explique que la commune mène actuellement un projet de géothermie profonde au niveau de l'école et qu'il a étudié un projet de panneaux photovoltaïques sur toiture avec un projet d'autoconsommation mais que cela lui a semblé extrêmement complexe voire risqué.

Monsieur MARCHAND explique que le PNR va être sollicité par les communes pour émettre un avis sur leurs zones d'accélération des énergies renouvelables, que les avis vont être nombreux et sans doute resserrés dans le temps, au vu des délais donnés par l'Etat.

Il propose donc le schéma suivant :

- Si les zones d'accélération proposées par la commune sont conformes au cadre stratégique défini en Bureau, le Bureau donne délégation au Président pour émettre un avis favorable, sans examen du dossier par le Bureau ou la Commission Avis.
- Si certaines zones d'accélération proposées par la commune n'entrent pas dans le cadre stratégique, le Bureau ou la Commission Avis est réuni pour examiner les propositions de la commune et statuer.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition.

Puis, les membres du Bureau examinent les zones d'accélération proposées par la commune de Survilliers.

Sylvie CAPRON souligne que le territoire de Survilliers est partiellement compris dans le périmètre du Parc naturel régional, seule une partie nord constituée de zones agricoles et de boisements est incluse et qu'aucune zone d'accélération n'est envisagée dans cette partie.

Il est observé que la commune de Survilliers a décidé d'orienter le développement des énergies renouvelables et de récupération vers l'énergie solaire, la géothermie et la récupération de chaleur, dans des zones d'accélération définies au sein du tissu bâti.

Monsieur MARCHAND propose de donner un avis favorable aux zones d'accélération des ENR envisagées par la commune de Survilliers.

A l'unanimité, les membres du Bureau donnent un avis favorable aux zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par la commune de Survilliers.

5. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

Monsieur MARCHAND commente le rapport d'orientations budgétaires.

Il rappelle que la Charte et les statuts cadrent l'activité du PNR (recettes, cotisations des communes, personnel...).

Il explique que la section de fonctionnement du budget primitif sera en hausse pour tenir compte de l'inflation d'un certain nombre de postes de dépense et de l'achèvement des recrutements liés à l'extension du périmètre.

Il indique qu'une augmentation de 3% environ des charges à caractère général est envisagée avec une marge de 10 000 €.

Concernant le personnel, il explique qu'il est proposé :

- Le recrutement du dernier chargé de mission envisagé par la Charte
- Le renouvellement pour 2 ans du contrat du chargé de mission filière bois en mobilisant les crédits du COTTRI. Ce poste sera affecté au budget opérationnel.

Il rapporte que le marché du travail ayant évolué, il existe, pour certains postes, des différences de salaire qu'il sera sans doute nécessaire de réduire.

Il observe que, pour 2024, les salaires des postes de la Charte entrent dans les cotisations des membres mais qu'il n'en sera pas de même jusqu'à la fin de la Charte, en raison de l'inflation et des dépenses obligatoires qui augmentent (prévoyance décès et mutuelle par exemple).

Il ajoute qu'il sera nécessaire à moyen terme soit :

- de trouver des subventions complémentaires
- de réduire le fonds de roulement
- de diminuer le nombre de postes

Il suggère de garder cela en mémoire et pense qu'il faudra sans doute mettre en œuvre les 3 actions. Il est demandé de quel ordre est le fonds de roulement.

Sylvie CAPRON explique que le fonds de roulement ou plus exactement l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal est de l'ordre du 1,9 M d'€ mais que, dans le même temps, le budget opérationnel est déficitaire de 500 000 € au niveau de la section de fonctionnement et de près de 200 000 € au niveau de la section d'investissement.

Elle ajoute que ces déficits sont liés, soit aux recettes qui ne sont pas rentrées alors que les dépenses ont été effectuées (700 000 € sur la section de fonctionnement et 200 000 € sur la section d'investissement), soit surtout aux dotations aux amortissements qui ponctionnent sur la section de fonctionnement du budget opérationnel.

Elle indique qu'il n'y plus forcément de problème de trésorerie mais qu'il est nécessaire d'avoir un important excédent sur la section de fonctionnement du budget principal afin d'équilibrer le budget annexe.

Monsieur MARCHAND poursuit en expliquant que, pour tenir compte de la nouvelle nomenclature M57, le budget principal et le budget opérationnel, en ce qui concernent les sections d'investissement, comprendront des autorisations de programme qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel.

Il ajoute que, de même, la section de fonctionnement du budget opérationnel comprendra des autorisations d'engagement qui correspondront aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont d'autres questions ou observations. Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de clore le débat.

6. CONVENTION-CADRE ENTRE LE PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'ÎLE-DE-FRANCE.

Monsieur MARCHAND explique qu'il est proposé de signer une convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Île-de-France et que ce projet est similaire à la convention signée avec le CEN Hauts-de-France.

Il demande si des conventions de gestion de sites sont déjà identifiées.

Jean-Luc HERCENT répond que des pistes existent (ligne RTE, secteurs en forêt domaniale de Montmorency et de Carnelle qui nécessitent une gestion adaptée) mais que, dans un premier temps, un travail d'expertise des sites et des enjeux sera effectué.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette convention-cadre qui sera proposé au prochain Comité syndical.

7. CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME OUTDOORVISION® POUR LE PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE.

Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON.

Sylvie CAPRON rapporte que la plateforme Outdoorvision a été développée par le Pôle Ressources National des Sports de Nature, mission d'appui auprès du Ministère chargé des sports, en collaboration avec divers partenaires dont des fournisseurs d'applications géolocalisées de pratiques en milieux naturels (VISIORANDO, STRAVA, etc).

Elle explique que cet outil, en intégrant dans une base de données les itinéraires suivis par les pratiquants de sports de nature utilisateurs de ces applications, permet de recueillir des informations sur la fréquentation d'un territoire.

Elle ajoute que la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a été désignée comme chef de file du déploiement de la plateforme dans les Parcs naturels régionaux.

Elle explique que la convention proposée avec la Fédération des PNR permet de bénéficier des données de cette plateforme, moyennant une contribution de 1 000 €.

Monsieur MARCHAND demande combien de pratiquants cette plateforme recueille.

Sylvie CAPRON répond qu'elle ne sait pas, qu'à l'échelle du Département de l'Oise, la plateforme compte 110 000 traces dont 58% de marcheurs, 22% de pratiquants de course à pied et 20% de cyclistes.

Elle ajoute qu'en France, on dénombre 37 M de pratiquants de sport de nature dont 40% utilisent un outil ou une application connectés. Elle note que la plateforme recense les données des montres ou applications suivantes : POLAR GARMIN, SUUNTO, OPENRUNNER, IGN RANDO, VISIORANDO, TRAIL CONNECT, ON PISTE...).

Il est demandé quel est l'intérêt de connaître ces données.

Sylvie CAPRON répond que ces informations ont pour finalité d'aider les territoires en matière d'observation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires, pour permettre, le cas échéant, une gestion des flux des pratiquants et/ou des mesures de protection des espèces et milieux fragiles. Monsieur MARCHAND observe que les promeneurs du dimanche ne sont pas comptabilisés.

Sylvie CAPRON répond que non, qu'il ne faut pas chercher à dénombrer le nombre de visiteurs en forêt mais que cela donne un aperçu des itinéraires les plus fréquentés.

Elle explique, qu'il y a quelques années, le PNR a eu accès aux données STRAVA et qu'il avait pu être observé, par exemple, que la butte aux Gens d'Armes en forêt d'Ermenonville était un des sites les plus fréquentés par les coureurs à pied et les cyclistes alors que c'est aussi un des sites les plus sensibles et qu'il faudrait sans doute protéger par des clôtures les secteurs de pelouses fragiles afin que le public ne les piétine pas.

Monsieur CHERON demande s'il sera nécessaire de verser 1 000 € chaque année pour obtenir les données.

Sylvie CAPRON répond que 1000 € correspond aux années 2023/2024 mais qu'une fois les données acquises, il ne lui semble pas forcément nécessaire de renouveler l'opération, la répartition des flux n'évoluant pas de manière significative d'année en année.

A l'unanimité, les membres du Bureau approuvent la convention pour le déploiement de la plateforme Outdoorvision® et autorisent le Président à la signer.

8. AVENANT A LA CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE DE SENLIS.

Monsieur MARCHAND rappelle que la Ville de Senlis a été retenue par l'Etat pour bénéficier du programme national intitulé « Action cœur de ville » (ACV) destiné aux villes moyennes.

Il précise que le PNR était signataire de cette convention aux côtés de très nombreux partenaires.

Il rapporte qu'un avenant à cette convention a été établi afin de prévoir la phase 2 du projet qui s'étale sur la période 2023 à 2026 et que la signature de cet avenant est proposée par la Ville de Senlis et l'Etat à l'ensemble des partenaires.

Monsieur MARCHAND note que cet avenant, comme la convention, ne comporte pas d'engagements financiers pour le Parc.

A l'unanimité, les membres du Bureau approuvent cet avenant à la convention Actions Cœur de Ville avec la Ville de Senlis et autorisent le Président à le signer.

9. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a pas de question, il lève la séance à 20H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président